



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 21 mars 2024

Présidence : M. Charles Koller

Objet : Préavis n° 2024/03 – Constructions de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) – « En Mapraz » - Crédit de construction

* * *

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/03,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires « En Mapraz » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 117'000.- HT (cent dix-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense de Fr. 117'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis les coûts du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.188 « En Mapraz - construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ».

Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 21 mars 2024.

Le Président


Charles Koller



La Secrétaire


Silvana Passaro